

Date: 30.09.2016

LE COURRIER
L'ESSENTIEL. AUTREMENT.



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'550
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 15
Surface: 166'905 mm²



Un Chien andalou de Luis Buñuel, interdit à Genève. Selon la censure, un film «d'une incohérence totale qui, sous le couvert d'art' et d'avant-garde', développe le thème d'un rêve à tendance sadique». CINÉMATHEQUE SUISSE

De la censure hier aux âges d'admission aujourd'hui, l'État s'inquiète des effets néfastes du cinéma. Retour sur les œuvres d'Anastasia à Genève et point sur l'actuelle commission nationale du film

PROSCRIRE ET PROTÉGER

ARGUS 
MEDIENBEOBACHTUNG

Observation des médias
Analyse des médias
Gestion de l'information
Services linguistiques

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Réf. Argus: 62917912
Coupure Page: 1/4



Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'550
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 15
Surface: 166'905 mm²

PROPOS RECUEILLIS PAR
MATHIEU LOEWER

Censure ► Dure et durable. C'est en ces termes qu'Henri Roth décrit la censure genevoise, dans un ouvrage qui revient sur ses quarante-six ans d'exercice¹. Historien et journaliste, l'auteur est le premier à fouiller dans les archives de la commission cantonale de contrôle des films. De 1934 à 1980, celle-ci aura interdit 350 titres et mutilé 180 autres; des polars comme des bandes nudistes, d'obscurs navets comme des films d'auteurs de Buñuel, Cocteau, Hitchcock, Kubrick ou Polanski. Ses modes d'intervention sont très variés: interdictions, coupes, titres modifiés, restrictions de la publicité...

Les acteurs de cette histoire rocambolesque sont le député socialiste Léon Nicole, l'abbé Chamonin (rédacteur en chef du *Courrier* période catholique) ou encore le jeune avocat Charles Poncet. Politiciens conservateurs, hommes d'église et activistes des bonnes mœurs, les censeurs invoquent des critères moraux, politiques ou religieux, puis partent en croisade contre le sexe. Le récit chronologique retrace en arrière-plan l'évolution des mentalités qui rendra leur combat obsolète. En 1979, après *Emmanuelle* et les films de Walerian Borowczyk, *L'Empire des sens* de Nagisa Oshima sonne le glas d'une censure très contestée. Henri Roth raconte.

La censure perdue à Genève jusqu'en 1980. Pourquoi si tard?

Henri Roth: À mon avis, par inertie. Peu de gens étaient attachés à la censure, certaines personnes la combattaient, mais les défenseurs de la morale y tenaient beaucoup et faisaient plus de bruit que les autres. La

majorité politique de droite y était favorable, comme quelques socialistes, mais aussi les Églises, l'association Réagir, les milieux conservateurs en général. Ils étaient mieux organisés, bien représentés au Grand Conseil et au Département de justice et police avec à la fin le conseiller d'État démocrate-chrétien Guy Fontanet. Il n'y avait pas une volonté forte de la maintenir, plutôt une difficulté très genevoise à prendre des décisions, à changer la donne. Et pour certains politiciens, le souci de ne pas déplaire à leur électeurat. Les années 1968 à 1973 représentent une période clé de transformation des mentalités au XX^e siècle. La révolution sexuelle et la libération de la femme auront des effets dans de nombreux pays, mais pas à Genève! Alors que Neuchâtel avait déjà renoncé à la censure en 1966.

Quelles sont les autres particularités du cas genevois?

J'ai été frappé par une volonté de contrôle qui s'exerce au-delà des films, envers des spectateurs, des cinéastes et même des membres de la commission. Le chef du Département de justice et police a commandé des enquêtes sur les candidats, surtout ceux de gauche. Il y a une grande méfiance envers le cinéma, qui dénote d'un état d'esprit assez archaïque et décalé à une époque où les mentalités évoluent. La proximité de la France explique peut-être un pouvoir plus jacobin. L'interdiction des *Sentiers de la gloire* de Kubrick (*film antimilitariste sur les soldats français «fusillés pour l'exemple» de la Première Guerre mondiale, ndlr*) témoigne aussi du souci de ne pas froisser le grand voisin, avec lequel Genève entretient des relations plus étroites que

les autres cantons.

La Genève internationale est par ailleurs propice à la censure politique...

Absolument. La présence de nombreux diplomates et des organisations internationales ne favorise pas le courage politique des autorités. Même le député socialiste Léon Nicole a cédé à des pressions! On s'aperçoit que certains politiciens jouent un rôle de relais, défendent les intérêts de gouvernements étrangers. Des États peu exemplaires comme la Chine, l'Égypte ou la Turquie ont réussi à faire interdire des films qui leur déplaisaient.

Comment la commission légitime-t-elle son activité?

Le pouvoir politique ne s'est pas donné cette peine, comme s'il était naturel que des adultes s'arrogent le droit de décider ce que d'autres adultes peuvent voir au cinéma... En l'absence

d'une contestation forte, établir un fondement légal n'a pas été nécessaire. Une dizaine de règles très empiriques sont apparues au fil du temps, mais la mission de la censure n'a jamais été clairement définie. Ce qui paraît impensable aujourd'hui. Les censeurs ont beaucoup d'imagination et redoutent toujours le pire. Ils n'hésitent pas à mentir en dénonçant des dangers fantasmés, brandissent la menace de désordres publics qui se produiraient dans d'autres cantons alors que ce n'est pas le cas! On peut y voir une forme de paranoïa. Le conseiller d'État Jean Balmer avait une

Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'550
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 15
Surface: 166'905 mm²

peur malade du communisme, il se voyait déjà pendu sur la Treille par les Rouges. ***

¹ Henri Roth, *Censuré! 1934-1980. Histoire de la commission de contrôle des films de Genève*, Éditions Slatkine, 2016, 248 pp.

*** Ses craintes lui inspiraient des ardeurs répressives que ses propres collègues devaient freiner.

Les critères de la commission paraissent des plus fous. Parce qu'ils dépendent avant tout des personnalités qui la composent?

Après-guerre, lorsque les débats sont retranscrits, on voit en effet que certains membres de la commission sont particulièrement virulents alors que d'autres y sont entrés pour faire contrepoids. Les représentants des Églises, du Parti radical ou de diverses associations étaient des lobbyistes qui défendaient leur camp, mais pas ouvertement – car les censeurs aiment le secret. L'abbé Chamonin, rédacteur en chef du *Courrier*, était un véritable agitateur. De l'intérieur comme de l'extérieur, il a tiré toutes les ficelles, activé son réseau, fomenté des manifestations pour faire pression sur la commission dont il faisait partie! Il rédige des décisions qui sont reprises telles quelles. En 1945, ce catholique ultraconservateur, qui a eu des sympathies pour l'extrême droite pendant la guerre, sera renvoyé de la commission et du journal.

Qu'est-ce qui provoque l'ire des censeurs?

Tout dépend du cadre politique et moral de l'époque. Dès les années 1930 et durant la guerre froide, les films soviétiques sont

systématiquement interdits. La neutralité helvétique impose ensuite de proscrire la propagande des belligérants. La période de l'après-guerre aux années 1960 est plus calme et les motifs se diversifient: moralité, violence, religion. Avec Mai 68, la révolution sexuelle et l'apparition des films pornographiques, la censure devient monomaniaque: son ennemi, c'est le sexe.



«Des fous se déplacent en autocar à Annemasse pour aller voir des films interdits»

Henri Roth

Vos recherches exhumant des pans oubliés de la production cinématographique, comme cette vague de films «nudistes» au début des années 1960!

Les associations naturistes tournent à l'époque des films destinés à leur public. Des producteurs s'engouffrent dans la brèche pour réaliser des films affriolants comme *L'île aux femmes nues*. En 1934, il y avait déjà eu *Le Mystère des sexes*, un «documentaire médical»... La

nudité sera un motif de censure absolu à Genève.

Les arguments motivant les décisions convoquent tout un vocabulaire. On parle de films «malsains», «morbides», «amoraux», «démoralisants»... Comment faut-il interpréter ces termes devenus désuets?

Les censeurs manient un lexique restreint qui mériterait une analyse linguistique. Il témoigne d'une certaine paresse intellectuelle et d'une idéologie. On veut protéger les gens les plus faibles des mauvaises influences. Même la représentation de l'adultère est jugée dangereuse! On estime qu'il faut se montrer particulièrement vigilant à l'égard de cet art plus percutant que le théâtre, qui attire aussi un public plus populaire. Dominique Favre, juge du Tribunal administratif qui traite les recours, assume ce paternalisme. Il est rejoint par l'avocat Charles Poncet, ancien pourfendeur de la censure, qui se demande aujourd'hui si on n'est pas allé trop loin.

Peut-on parler de censure calviniste?

Oui, de la part des censeurs délégués par l'Église. Cela dit, les catholiques étant majoritaires à Genève depuis le XIX^e siècle, ces derniers ont été bien plus actifs. Le Conseil d'État reste certes dominé par les protestants jusque dans les années 1980, mais les députés démocrates-chrétiens, plusieurs associations et personnalités comme l'abbé Chamonin ou le critique de cinéma Max-Marc Thomas, défendent les valeurs catholiques.

Genève

Le Courrier
1211 Genève 8
022/ 809 55 66
www.lecourrier.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 7'550
Parution: 5x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 15
Surface: 166'905 mm²



Interdit par la commission cantonale de contrôle des films en 1979, *L'Empire des sens* fait l'objet d'un recours de l'avocat Charles Poncet, qui signe l'arrêt de mort de la censure genevoise. CINÉMATHÈQUE SUISSE

La censure est d'autant plus efficace qu'elle encourage une autocensure des distributeurs...

On ne peut pas quantifier cette autocensure, mais pour éviter de perdre de l'argent, ils renoncent en effet à présenter de nombreux films qui risquent d'être interdits. Ou alors ils prennent les devants en soumettant à la censure des versions déjà expurgées.

Vous décrivez une institution qui, durant sa dernière décennie, se sait complètement dépassée.

La libération des mœurs contraindrait la commission à devenir

plus tolérante. À la fin, ses membres interdisent des films en avouant qu'ils devront certainement les autoriser deux ans plus tard! À partir de 1975, il y a chaque année des dossiers sur le sujet dans la presse, des débats publics, des foules qui se déplacent en autocar à Annemasse pour aller voir des films interdits. Et pourtant, il a fallu attendre que la commission soit désavouée par un jugement du Tribunal administratif.

Faut-il craindre aujourd'hui un retour de la censure?

De Mai 68 jusqu'au début du

XXI^e siècle, nous avons vécu en Occident une parenthèse de grande liberté. Mais on assiste ces dernières années à un retour en arrière très inquiétant. Les pressions viennent de la religion, en particulier musulmane avec les caricatures de Mahomet. À Genève, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, certains pays estiment que le blasphème justifie la censure. La liberté d'expression est une conquête qui a demandé des millénaires, car tout pouvoir a la tentation d'interdire les opinions contestataires. Cette liberté fondamentale est aujourd'hui menacée. I